

Compte rendu de la réunion de l'ACCA de Brailans du samedi 4 septembre 2010

Etaient présents : BOUVOT P, CACHOT R, *CHAIGNET B*, NONNOTTE C, NONNOTTE T, *BALLET C*.

Etaient absents : BORSOTTI A, *CEBE B*, DULA O, *JOULLEROT L*, LOUP J-P, RAVOT J.P

Séance ouverte à 17h

Saison 2009/2010, bilan des chasseurs : A ce jour l'ACCA compte 11 membres à jour de leurs cotisations pour cette saison dont 4 membres admis (noms en italique ci-dessus).

Dates d'ouverture et de fermeture :

Ouverture générale : 12 septembre 2010 à 8h. Fermeture générale : 28 février 2011

Fermeture de la chasse au chevreuil : 30 janvier 2011, aux sngliers : 28 février 2011

Chaque membre s'est vu remettre une copie de l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse ainsi que le planning d'occupation des zones pour la campagne de chasse 2010/2011.

Plan de chasse sanglier

L'ACCA dispose pour tout le territoire de **3 bracelets adultes et 3 bracelets jeunes**.

Le coût unitaire du bracelet adulte est de 55€ pour un mâle et de 110€ pour une femelle ; celui du bracelet jeune est de 30 € s'il est utilisé et payable en fin de saison, réparti entre tous les chasseurs lorsqu'un animal est prélevé, sinon à la charge de la société.

Rappel : la limite entre le bracelet jeune et le bracelet adulte est de 40Kg plein.

Dépassement du plan de chasse sanglier :

Bien que non décidé lors de l'assemblée générale de juin, l'ensemble des chasseurs présents s'est accordé lors de cette réunion à appliquer, en cas de dépassement du plan de chasse de l'intégralité de la pénalité prévue par le plan de gestion départemental (voir tableau ci-dessous). Les chasseurs absents sont invités à se conformer à ces pénalités également. Le coût du bracelet sera réparti comme les années passées entre tous les chasseurs.

Extrait du Flash info n°2/2010 :

	Prix unitaire	Pénalité	Prix total
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, avec dispositif de transport	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, sans dispositif de transport*	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un mâle de plus de 40 kg avec point disponible	55 €	0 €	55 €
Prélèvement d'un mâle entre 40 et 60 kg sans point*	55 €	15 € par dépassement constaté sur une société de chasse	70 € pour le 1 ^{er} dépassement
Prélèvement d'un mâle supérieur à 60 kg sans point*	55 €	75 €	130 €
Prélèvement d'une femelle de plus de 40 kg avec 2 points disponibles	55 € X 2	0 €	110 €
Prélèvement d'une femelle entre 40 et 60 kg sans point ou avec seulement 1 point disponible*	55 € X 2	15 € par dépassement constaté sur une société de chasse	125 € pour le 1 ^{er} dépassement
Prélèvement d'une femelle supérieure à 60 kg avec seulement 1 point disponible*	55 € X 2	110 €	220 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 60 kg sans point*	110 €	150 €	260 €

Plan de chasse chevreuil :

L'ACCA dispose de 2 *bracelets* de chevreuil répartis comme suit pour le partage:

Bracelet n°1877 : BORSOTTI-LOUP -BOUVOT-RAVOT-CHAIGNET-BALLET chef d'équipe LOUP

Bracelet n°1878: NONNOTTE-CACHOT-JOILLEROT-DULA-CEBE chef d'équipe NONNOTTE

Petit gibier :

20 perdrix ont été lâchées sur le territoire de l'ACCA début août sur le secteur 2.

Le prélèvement se limite à 2 pièces par chasseur et par jour avec un maximum de 5 pièces pour la saison.

Chasse du faisán:

La chasse au faisán est autorisée suivant la législation en vigueur. Le prélèvement (coq ou poule) se limite à une pièce par jour chassable au chien et par chasseur.

Chasse du lièvre :

La chasse au lièvre est autorisée les dimanches 17 et 24 octobre 2010. Le prélèvement se limite à deux pièces pour tout le territoire et est limitée à une pièce par chasseur. Charge au tueur d'avertir le plus vite possible les autres chasseurs et de prélever les 2 yeux pour les remettre à C. NONNOTTE dans le cadre de l'opération « cristallin ».

Parking de chasse :

Les nouveaux chasseurs se sont vu remettre un plan avec la position des parkings de chasse.

Rappel des sonneries (complément) :

Nombre de coup de trompe	Signification
1 coup long	début de traque
2 : 1 coup long + 1 coup court	Fin de traque
2	Vu chevreuil
2 + taillotages	Prélèvement chevreuil
3	Vu sanglier
3 + taillotages	Prélèvement sanglier jeune
4	Vu sanglier adulte
4+taillotages	Prélèvement sanglier adulte

Calendrier de chasse du grand gibier sur le territoire :

a/ Le secteur de chasse de l'ACCA de Braillans est divisé en 3 secteurs (voir carte page 3) :

Secteur 1	Situé à l'ouest de la départementale 365 au sud de l'autoroute A36	Voir carte jointe
Secteur 2	Situé à l'est de la départementale 365 au sud de l'autoroute A36	
Secteur 3	Situé au nord de l'autoroute A36	

Nota : Les limites des secteurs 1 et 2 ont été modifiées, le secteur 2 s'est vu ajouté les prés qui la saison dernière appartenait au secteur 1.

b/ La chasse sur le territoire de la commune de Braillans est autorisée selon l'arrêté préfectoral en vigueur mais avec les dispositions supplémentaires suivantes :

La chasse est autorisée

- Sans chien pour toute la saison et pour tout gibier et ce sur tout le territoire (secteur 1,2 et 3)
- Avec chien :
 - ❖ Sur le secteur 1, un dimanche sur deux sauf période du 17 octobre au 21 novembre
 - ❖ sur le secteur 2 et 3 toute l'année (les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés)
 - ❖ Sur tout le territoire (secteur 1,2 et 3) du dimanche 17 octobre au dimanche 21 novembre inclus et le dimanche 30 janvier (jour de fermeture)
 - ❖ Si toutefois, la présence de sanglier s'avérait être fortement probable à l'observation des pas, une battue réunissant l'ensemble des membres volontaires pourra être organisée exceptionnellement sur un secteur non autorisé.

SEPTEMBRE		Secteur		
		1	2	3
dimanche	12	x	x	x
jeudi	16		x	x
samedi	18		x	x
dimanche	19		x	x
jeudi	23		x	x
samedi	25		x	x
dimanche	26	x	x	x
jeudi	30		x	x

OCTOBRE		Secteur		
		1	2	3
samedi	2		x	x
dimanche	3	x	x	x
jeudi	7		x	x
samedi	9		x	x
dimanche	10		x	x
jeudi	14		x	x
samedi	16		x	x
dimanche	17	⊗	⊗	⊗
jeudi	21	x	x	x
samedi	23	x	x	x
dimanche	24	⊗	⊗	⊗
jeudi	28	x	x	x
samedi	30	x	x	x
dimanche	31	x	x	x

NOVEMBRE		Secteur		
		1	2	3
lundi	1	x	x	x
jeudi	4	x	x	x
samedi	6	x	x	x
dimanche	7	x	x	x
Jeudi	11	x	x	x
samedi	13	x	x	x
dimanche	14	x	x	x
jeudi	18	x	x	x
samedi	20	x	x	x
dimanche	21	x	x	x
jeudi	25		x	x
samedi	27		x	x
dimanche	28	x	x	x

Jours fériés en gras italique

x : chasse autorisée

⊗ : Chasse au lièvre

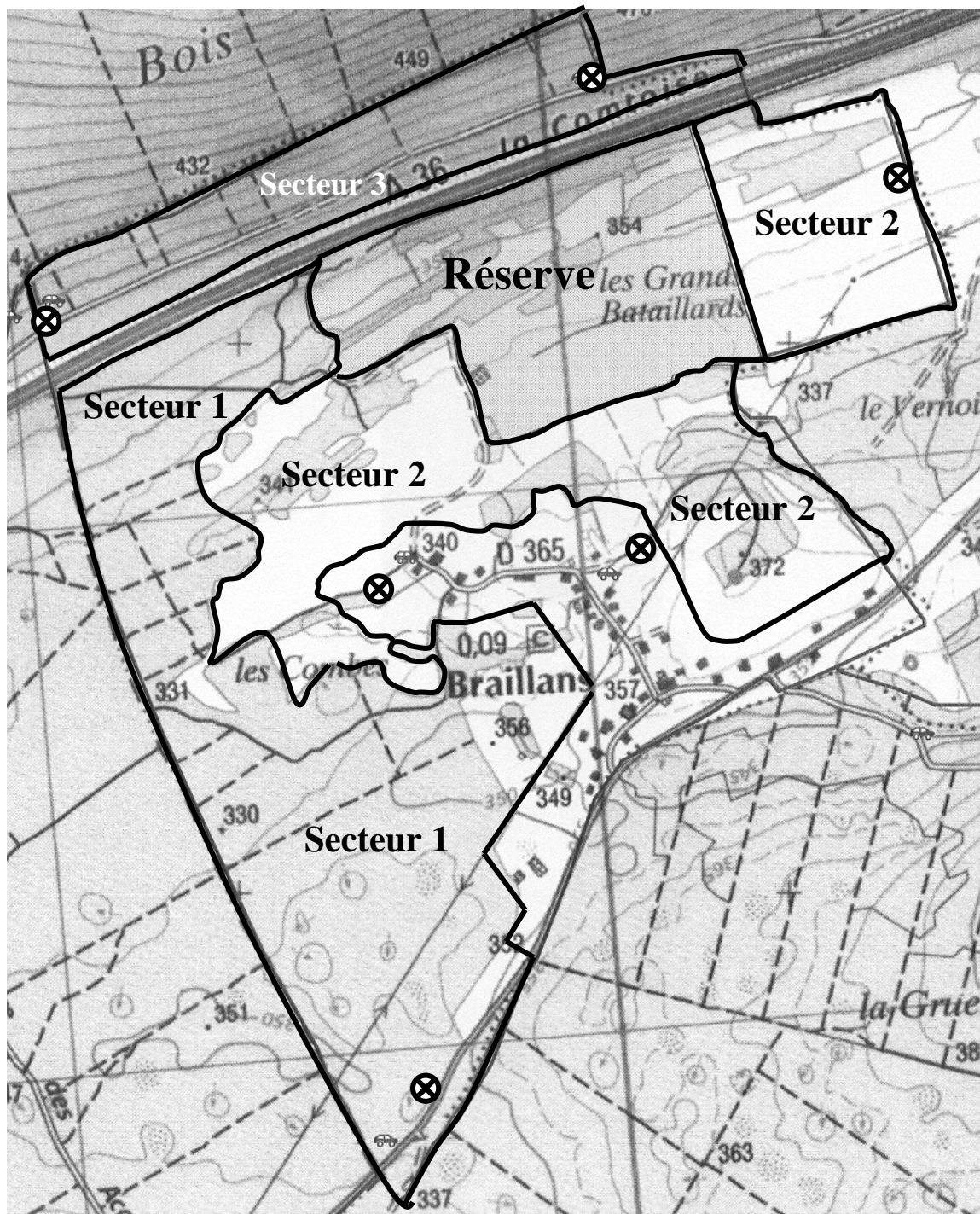
DECEMBRE		Secteur		
		1	2	3
jeudi	2		x	x
samedi	4		x	x
dimanche	5		x	x
jeudi	9		x	x
samedi	11		x	x
dimanche	12	x	x	x
jeudi	16		x	x
samedi	18		x	x
dimanche	19		x	x
jeudi	23		x	x
Samedi	25		x	x
dimanche	26	x	x	x
jeudi	30		x	x

JANVIER		Secteur		
		1	2	3
samedi	1		x	x
dimanche	2		x	x
jeudi	6		x	x
samedi	8		x	x
dimanche	9	x	x	x
jeudi	13		x	x
samedi	15		x	x
dimanche	16		x	x
jeudi	20		x	x
samedi	22		x	x
dimanche	23	x	x	x
jeudi	27	x	x	x
samedi	29	x	x	x
dimanche	30	x	x	x

Chasse sur le secteur 1, autorisée 1 dimanche sur 2 sauf période du 17 oct au 21 nov où elle est autorisée tous les jours.

Chasse sur le secteur 2 et 3 autorisée toute la saison

La séance a été levée à 18h30



⊗ : Parking de chasse